



**CONTRAT DE CARTES DE PAIEMENT – CONDITIONS PARTICULIERES - CONTRAT BUSINESS**

Agence de :

Entre La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Société coopérative à capital variable, agréée en qualité d'établissement de crédit, Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307 86008 POITIERS Cedex 1 - 399 780 097 RCS POITIERS Société de courtage d'assurances immatriculée sous le n° 07 023 896 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances).

Ci-après la « Caisse Régionale »,

Et

Ci-après l'« Entreprise »,

Il a été conclu l'ouverture d'un contrat carte BUSINESS SC PM DD, numéro xxxxx, en date du XX/XX/XXXX sur le compte support numéro xxxxxxxx dont l'Entreprise titulaire est .

Carte \*\*\*\*\* expirant fin xx/xx au nom de

### 1. CARACTERISTIQUES DE LA CARTE

La carte BUSINESS SC PM DD est une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat) ou une carte de débit (carte de paiement international à débit différé), utilisable en France avec la marque CB ou la marque MasterCard et dans le reste du monde avec la marque MasterCard.

Les plafonds (montants maximum) d'utilisation de la carte sont à ce jour les suivants :

	<b>Total autorisé</b>
En retrait par période de 7 jours glissants	1000 EUR
En paiement sur 7 jours glissants	2500 EUR
En paiement par période mensuelle	2500 EUR
Dont Paiement en VAD*	2500 EUR

\* VAD : vente à distance comprenant les achats sur internet ainsi que ceux réalisés par correspondance (Téléphone, Fax, Courrier).

### 2. DEBIT EN COMPTE

Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

### 3. CENTRE D'OPPOSITION

**En cas de perte ou de vol, avertir immédiatement le 09.69.39.92.91 SOS OPPOSITION PERTE VOL CARTE**

Le Centre national d'opposition du Crédit Agricole est accessible 24h/24 (*communication au tarif habituel pratiqué par votre opérateur téléphonique*).

La Caisse Régionale informera préalablement l'Entreprise par tout moyen de la modification de ce numéro de téléphone le cas échéant.

Paraphe(s)

Page 1 / 4

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Société coopérative à capital variable, agréée en qualité d'établissement de crédit

Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307

86008 POITIERS Cedex 1 - 399 780 097 RCS POITIERS

Société de courtage d'assurances immatriculée sous le n° 07 023 896 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

Tél. 05 49 42 33 33 Télécopie 05 49 42 35 22

1 ex Client – 1 ex Crédit Agricole



#### 4. RELEVÉ DES OPERATIONS

Le relevé du compte est adressé à L'Entreprise au nom du Titulaire de la Carte.

Les opérations mentionnées sont susceptibles d'être contestées dans les conditions exposées au présent Contrat, sans préjudice des recours en justice que les dispositions légales ou réglementaires permettent d'exercer.

#### 5. FACTURATION DES RETRAITS DEPLACES

Les retraits d'espèces réalisés sur des distributeurs ou guichets automatiques de billets hors du réseau Crédit Agricole peuvent être facturés au-delà d'un nombre de retraits spécifié dans le barème tarifaire en vigueur au jour de la signature des présentes et susceptible d'évolution.

#### 6. SPECIFICITE DE LA CARTE

##### CARTE SANS CONTACT

Cette carte dispose de la technologie « Sans Contact ».

Afin de faciliter et d'accélérer les opérations de paiement pour des montants allant jusqu'à cinquante euros 50€, le paiement « sans contact » n'exige pas la frappe du code confidentiel. A l'étranger, si le mode de fonctionnement reste le même qu'en France, le plafond d'utilisation en mode « sans contact », quant à lui, peut varier.

Lorsqu'un plafond de dépenses cumulées et successives en mode « sans contact » aura été atteint (150 euros à la date d'édition du présent contrat, susceptible d'évolution) ou parfois de façon aléatoire pour des raisons de sécurité, le titulaire sera invité par l'équipement électronique à utiliser sa carte en mode « en contact » c'est-à-dire par insertion de la Carte dans l'équipement électronique et utilisation du dispositif de sécurité personnalisé. La technologie « sans contact » peut être désactivée ou réactivée sur simple demande de votre part.

##### CARTES BUSINESS & BUSINESS EXECUTIVE

Les cartes Business (Business ou Business Executive) entrent dans la catégorie « commercial » et sont des cartes à débit immédiat ou débit différé sur compte entreprise.

Elles portent la mention « COMMERCIAL ».

##### CARTE AVEC BLOCAGE DES PAIEMENTS A DISTANCE

Cette carte dispose de la technologie « Paiement à distance ».

Elle peut être désactivée sur simple demande de votre part.

#### 7. RETRACTATION

Lorsque le présent Contrat a été précédé d'un acte de démarchage au sens de l'article L.341-1 du code monétaire et financier, l'Entreprise est informée disposer à compter de la conclusion du présent Contrat, d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. L'Entreprise peut se rétracter au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre, télécopie ou courrier électronique).

#### 8. SERVICE « CODE CONFIDENTIEL PAR SMS »

Le Titulaire recevra le code confidentiel lié à sa carte par SMS sous réserve d'être éligible au service dans les conditions fixées à l'Annexe III des conditions générales du présent contrat.

Le code de délivrance lui est remis dans sa messagerie sécurisée et/ou sur support papier. Dans le cas où le Titulaire de la Carte Business n'a pas de compte dans la Caisse régionale et d'accès CAEL, le code de délivrance est remis sur support papier uniquement en agence, et sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Le Titulaire de la Carte Business reconnaît que la souscription au présent contrat a permis une première collecte ou une mise à jour de son adresse postale et de son numéro de téléphone portable pour la mise en œuvre du service.

Le Titulaire a bien noté que le SMS contenant son Code confidentiel :

- Devra être lu par ses soins dans un délai de vingt-quatre heures après sa réception ;

Paraphe(s)

Page 2 / 4

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Société coopérative à capital variable, agréée en qualité d'établissement de crédit

Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307

86008 POITIERS Cedex 1 - 399 780 097 RCS POITIERS

Société de courtage d'assurances immatriculée sous le n° 07 023 896 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

Tél. 05 49 42 33 33 Télécopie 05 49 42 35 22

1 ex Client – 1 ex Crédit Agricole



- Sera automatiquement effacé par la Caisse Régionale vingt-quatre heures après sa réception sous réserve de la faisabilité technique de l'effacement en fonction de l'opérateur de téléphonie rattaché au téléphone de réception du Code confidentiel.

Le Titulaire est donc invité à mémoriser et effacer son Code confidentiel dès réception du SMS.

Le Titulaire dispose de la faculté de demander à ce que le Code confidentiel lui soit transmis par voie postale à chaque demande d'édition ou de réédition du Code confidentiel dans les conditions fixées à l'Annexe III des conditions générales du présent contrat.

## 9. CLAUSE D'ACCEPTATION – PROTECTION DES DONNEES – SECRET PROFESSIONNEL

L'Entreprise souscrit aux présentes Conditions Particulières et reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté :

- les Conditions Générales du présent Contrat référencées CGLCARTECTRBUS en vigueur au 19/12/2018 ;
- le barème tarifaire portant les principales Conditions Générales de banque applicables à ce jour ;

Le Titulaire de la Carte Business reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Spécifiques et notamment des mesures de sécurité applicables au service « Code confidentiel par SMS ».

L'Entreprise et le Titulaire reconnaissent également avoir reçu, pris connaissance et accepté les dispositions figurant sous les articles « Protection des données personnelles - Secret professionnel » et « Communication de données personnelles au Schéma CB » figurant dans les Parties I et II Conditions Générales du présent produit, et être informés des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre notamment à l'occasion de l'ouverture et de la gestion du produit ou du service auquel il(s) souscrit (souscrivent) à l'occasion du présent Contrat, ainsi que des situations de levée du secret bancaire. En conséquence, ils autorisent expressément la Caisse Régionale à communiquer les informations les concernant, dans les conditions prévues à l'article précité, aux tiers visés, notamment pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, pour l'exécution des travaux confiés à des prestataires de services, intervenant à l'occasion ou pour la réalisation des prestations ou opérations, à toute société du groupe Crédit Agricole à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à Crédit Agricole S.A ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, en vue de l'élaboration et/ou de l'utilisation de modèles prédictifs, notamment de notation (« scoring ») ou pour la réalisation d'enquêtes de sondages. La liste des destinataires d'informations les concernant pourra leur être communiquée sur simple demande de leur part adressée à la Caisse Régionale.

L'Entreprise et le Titulaire de la Carte business reconnaissent avoir reçu et pris connaissance de la fiche d'information précontractuelle relative au présent Contrat.

## 10. DECLARATIONS RELATIVES A L'ASSURANCE

L'Entreprise et le Titulaire de la Carte Business reconnaisse(nt) avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire de la Notice d'Information décrivant les garanties d'assurance et d'assistance incluses au présent contrat de carte de paiement et souscrites par la Caisse Régionale pour le compte des titulaires de la carte objet des présentes. Cette Notice et toute autre information sont transmises par la Caisse Régionale en sa qualité de souscripteur des contrats d'assurance pour compte.

Paraphe(s)

Page 3 / 4

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou** Société coopérative à capital variable, agréée en qualité d'établissement de crédit

Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307

86008 POITIERS Cedex 1 - 399 780 097 RCS POITIERS

Société de courtage d'assurances immatriculée sous le n° 07 023 896 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

Tél. 05 49 42 33 33 Télécopie 05 49 42 35 22

1 ex Client – 1 ex Crédit Agricole



990023120201029818202755

Fait en 2 exemplaires à POLE AUTRE MOYENS DE  
PAIEMENT

Le

Commercialisé par

LE DIRECTEUR GENERAL  
PHILIPPE CHATAIN



LE TITULAIRE DE LA CARTE (et de son représentant  
légal le cas échéant)

LE REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE (si différent)  
(et de son représentant légal le cas échéant)